

# PROCÉDURE POUR L'ENREGISTREMENT AU DÉPISTAGE



J'ai voyagé hors du Canada au cours des 14 derniers jours

**\*Avez-vous été dans un endroit avec un ou plusieurs cas de COVID-19?**

Oui

Non

Ne sais pas

Refuse de répondre

**Lieux fréquentés au cours des 14 derniers jours :**

Un milieu de travail (ex. bureau, chantier, etc.)

Un milieu de soins (ex.-hôpital, clinique, etc.)

Un établissement scolaire ou CPE/Garderie

Un CHSLD ou maison de retraite

Un restaurant

Un événement sportif, religieux ou autres

Depuis janvier 2021, nous utilisons une nouvelle plateforme de dépistage déployée par le MSSS. En plus d'assurer une plus grande traçabilité des données provinciales disponibles en matière de dépistage de la COVID-19, cette plateforme permet :

- Un préenregistrement de la clientèle avant l'activité de dépistage
- Une divulgation plus rapide des résultats par courriel ou par texto

1

## À L'AIDE DU CODE QR OU DU LIEN INTERNET :

La personne à dépister (ou son représentant) pourra enregistrer ses données personnelles avant le dépistage. Le numéro d'assurance maladie est requis, mais n'est pas obligatoire si la personne n'en possède pas un.

Il est également possible de s'enregistrer sur place.



2

## ARRIVÉE SUR LE SITE DE DÉPISTAGE :

La personne à dépister pourra se présenter à la station d'enregistrement où un agent finalisera la complétion de la requête d'enregistrement et remplira la requête nécessaire pour le laboratoire.

Ensuite, la personne à dépister passera à la station de dépistage où le prélèvement sera effectué.

